



RELEVÉ DE DÉCISIONS **du Conseil de communauté du 13 février 2020**

Lors de la séance du 13/02/2020, le Conseil de Communauté du Pays de Mortagne au Perche a examiné les points suivants :

1. TARIFS POUR LA REPRODUCTION DES CLES DU POLE DE SANTE

Une clé est attribuée gratuitement à chaque signature de bail avec un professionnel de santé. Suite aux nombreuses demandes de fabrication de doubles, la Communauté de communes est amenée à limiter le nombre de clés distribuées gratuitement.

Pour les besoins supplémentaires des uns et des autres et compte-tenu du coût de reproduction des clés, il est proposé de facturer 30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

FIXE le prix de facturation aux locataires du pôle de santé de Mortagne et des satellites cités ci-dessus à 30 € par reproduction de clés,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur Jacki DESOUCHE, Vice-président, à signer les titres correspondants.

2. AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTÉ

Dans le cadre du Contrat de Territoire du Pays du Perche ornaï, la convention signée en 2018 permettait de déroger au principe d'interdiction du cofinancement des projets par la Région et le Département. L'échéance de cette convention est fixée au 31 décembre 2019 et doit être prolongée jusqu'en 2021 par avenant.

Les projets inscrits au Contrat peuvent être ainsi engagés jusqu'en 2021.

Les Conseillers communautaires sont appelés à autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'avenant de la convention territoriale d'exercice concerté,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur Jean LAMY, Vice-président à signer l'avenant de la convention territoriale concerté et l'ensemble des documents afférents à cette convention.

3. CONVENTION AVEC LE TE61 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

La Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche est engagée dans le programme régional Territoire 100 % Energies renouvelables animé par le PETR du Pays du Perche ornaï qui fixe des objectifs en matière de production d'énergies renouvelables.

Dans le cadre de ses missions en faveur de la transition énergétique, le Te61 propose à la Communauté de communes un partenariat pour la réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics de son territoire.

Le Te61 missionne le bureau d'études TILIA pour analyser le potentiel solaire des toitures des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention de partenariat avec le Te61 pour la réalisation d'une étude en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur Jean LAMY, Vice-président à signer la convention.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Par délibération n°19_03_28_01 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget principal 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche.

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget principal de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés 2018		300 446,85 €
Opérations de l'exercice	8 683 302,68 €	9 243 070,03 €
TOTAUX	8 683 302,68 €	9 543 516,88 €
Résultat de clôture (excédent)		860 214,20 €

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés 2018	27 210,06 €	
Opérations de l'exercice	1 215 675,61 €	1 368 258,90 €
TOTAUX	1 242 885,67 €	1368 258,90 €
Résultat de clôture (déficit)		125 373,23 €

5. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE " ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REGIE"

Par délibération n°19_03_28_02 du 28 mars 2019, le Conseil communautaire a adopté le budget annexe « Assainissement collectif - régie » 2019.

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.
Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement collectif - régie »,

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		6 003,03 €
Opérations de l'exercice	70 890,23 €	76 459,74 €
TOTAUX	70 890,23 €	82 462,77€
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>11 572,54 €</i>

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		32 801,76€
Opérations de l'exercice	34 496,41 €	26 443,00 €
TOTAUX	34 496,41 €	59 244,76 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>24 748,35 €</i>

6. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE"

Par délibération n°19 _03_28_03 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe « Assainissement collectif - affermage » 2019.

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :
ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement collectif – affermage », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		172 806,89 €
Opérations de l'exercice	618 732,33 €	623 066,96 €
TOTAUX	618 732,33 €	795 873,85€
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>177 141,52 €</i>

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		1 420 595,81 €
Opérations de l'exercice	1 687 609,83 €	1 523 819,80 €
TOTAUX	1 687 609,83 €	2 944 415,61 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>1 256 805,78 €</i>

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "SPANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF"

Par délibération n° 19_03_28_04 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « SPANC - Assainissement non collectif » de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche.

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « SPANC- Assainissement non collectif » qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		10 174,04 €
Opérations de l'exercice	73 045,06 €	73 412,52 €
TOTAUX	73 045,06 €	83 586,56 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>10 541,50 €</i>

8. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT INDUSTRIEL BELLEVUE"

Par délibération n° 19_03_28_05 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « Bâtiment industriel Bellevue ».

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2018 du budget annexe « Bâtiment industriel Bellevue » qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		119 193,50 €
Opérations de l'exercice	416 624,03 €	309 447,56 €
TOTAUX	416 624,03 €	428 641,06 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>12 017,03 €</i>

9. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "PÔLE DE SANTE"

Par délibération n° 19_03_28_06 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « Pôle de santé ».

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « Pôle de santé », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		16 531,76 €
Opérations de l'exercice	373 272,98 €	436 358,89 €
TOTAUX	373 272,98 €	452 890,65 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>79 617,67 €</i>

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		99 244,07 €
Opérations de l'exercice	123 674,04 €	164 277,31 €
TOTAUX	123 674,04 €	263 521,38 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>139 847,34 €</i>

10. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT DES GAILLONS"

Par délibération n° 19_03_28_07 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « Lotissement des Gaillons ».

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement des Gaillons », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		126 700,00 €
Opérations de l'exercice	734 466,08 €	734 466,08 €
TOTAUX	734 466,08 €	861 166,08 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>126 700,00 €</i>

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018	734 466,08 €	
Opérations de l'exercice	634 466,08 €	734 466,08 €
TOTAUX	1 368 932,16 €	734 466,08 €
<i>Résultat de clôture (déficit)</i>	<i>634 466,08 €</i>	

11. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE " TELECENTRE "

Par délibération n° 19_03_28_08 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « Télécentre ».

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « Télécentre », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		7 639,08 €
Opérations de l'exercice	7 792,46 €	19 618,02 €
TOTAUX	7 792,46 €	27 257,10 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>19 464,64 €</i>

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		16 403,67 €
Opérations de l'exercice	3 687,50 €	4 308,00 €
TOTAUX	3 687,50 €	20 711,67 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>17 024,17 €</i>

12. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "ZONE DE THEVAL"

Par délibération n° 19_03_28_09 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « zone de Théval ».

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « zone de Théval », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		164 244,00 €
Opérations de l'exercice	323 773,30 €	323 773,30 €
TOTAUX	323 773,30 €	488 017,30 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>164 244,00 €</i>

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018	323 773,30 €	
Opérations de l'exercice	286 458,30 €	323 773,30 €
TOTAUX	610 231,60 €	323 773,30 €
<i>Résultat de clôture (déficit)</i>	<i>286 458,30 €</i>	

13. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "OFFICE DE TOURISME"

Par délibération n° 19_03_28_10 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « Office de Tourisme ».

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité :**

ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « Office de Tourisme », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		3 278,23 €
Opérations de l'exercice	93 690,44 €	95 115,62 €
TOTAUX	93 690,44 €	98 393,85 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>4 703,41 €</i>

14. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOCATION ET ENTRETIEN"

Par délibération n° 19_03_28_11 du 28 mars 2019, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « Zones d'activité économique – Location et entretien ».

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur est attestée.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « Zones d'activité économique - Location et entretien »,

qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		23 378,47 €
Opérations de l'exercice	157 380,77 €	187 123,35 €
TOTAUX	157 380,77 €	210 501,82 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>53 121,05 €</i>

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018	-	
Opérations de l'exercice	-	2 000,00 €
TOTAUX	-	2 000,00 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>2 000,00 €</i>

15. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE "ZAE-LOTISSEMENT"

Par délibération n° 19_03_28_12 du 22 mars 2018, le Conseil de communauté a adopté le budget annexe 2019 « Lotissement zones d'activité économique ».

L'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du receveur.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors des séances d'adoption du compte administratif, le Président assiste à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance.

Monsieur Philippe PICQ, est désigné pour présider la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement zones d'activité économique », qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018		336 364,84 €
Opérations de l'exercice	322 857,18 €	322 857,18 €
TOTAUX	322 857,18 €	659 222,02 €
<i>Résultat de clôture (excédent)</i>		<i>336 364,84 €</i>

Section d'investissement

LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultat reporté 2018	190 099,00 €	
Opérations de l'exercice	322 857,18 €	
TOTAUX	512 956,18 €	
<i>Résultat de clôture (déficit)</i>	<i>512 956,18 €</i>	

16. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	8 683 302,68 €
– en recettes :	9 543 516,88 €

section d'investissement :

– en dépenses :	1 242 885,67 €
– en recettes :	1 368 258,90 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF-REGIE"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « Assainissement collectif – Régie » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	70 890,23 €
– en recettes :	82 462,77 €

section d'investissement :

– en dépenses :	34 496,41 €
– en recettes :	59 244,76 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

18. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « Assainissement collectif – Affermage » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	618 732,33 €
– en recettes :	795 873,85 €

section d'investissement :

– en dépenses :	1 687 609,83 €
– en recettes :	2 944 415,61 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

19. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "SPANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « SPANC – Assainissement non collectif » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	73 045,06 €
– en recettes :	83 586,56 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT INDUSTRIEL BELLEVUE"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « Bâtiment industriel Bellevue » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	416 624,03 €
– en recettes :	428 641,06 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

21. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "PÔLE DE SANTE"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « pôle de santé » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019

section de fonctionnement :

– en dépenses :	373 272,98 €
– en recettes :	452 890,65 €

section d'investissement :

– en dépenses :	123 674,04 €
– en recettes :	263 521,38 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

22. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT DES GAILLONS"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « Lotissement des Gaillons » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019

section de fonctionnement :

- en dépenses :	734 466,08 €
- en recettes :	861 166,08 €

section d'investissement :

- en dépenses :	1 368 932,16 €
- en recettes :	734 466,08 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

23. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "TELECENTRE"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « Télécentre » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

- en dépenses :	7 792,46 €
- en recettes :	27 257,10 €

section d'investissement :

- en dépenses :	3 687,50 €
- en recettes :	20 711,67 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

24. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "ZONE DE THEVAL"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « Zone de Théval » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	323 773,30 €
– en recettes :	488 017,30 €

section d'investissement :

– en dépenses :	610 231,60 €
– en recettes :	323 783,30 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

25. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "OFFICE DE TOURISME"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « Office de tourisme » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	93 690,44 €
– en recettes :	98 393,85 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

26. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOCATIONS ET ENTRETIEN"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « ZAE – Location et entretien » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019:

section de fonctionnement :

– en dépenses :	157 380,77 €
– en recettes :	210 501,82 €
–	

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

27. COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOTISSEMENT"

Le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget annexe « ZAE – Lotissement » de l'exercice 2019 de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

RAPPELLE les chiffres mentionnés au compte administratif 2019 :

section de fonctionnement :

– en dépenses :	322 857,18 €
– en recettes :	659 222,02 €

section d'investissement :

– en dépenses :	512 956,18 €
– en recettes :	0 €

lesquels sont repris intégralement au compte de gestion.

DECLARE que le compte de gestion du receveur dressé pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

28. AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Devant procéder à des opérations comptables, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat, considérant que le compte administratif 2019 du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité**,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2019, comme suit :

Virement prévisionnel à la section d'investissement	476 450,00 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2019	860 214,20 €

Exécution du virement à la section d'investissement	477 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement	383 214,20 €

29. AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF - AFFERMAGE"

Devant procéder à des opérations comptables, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat, considérant que le compte administratif 2019 du budget annexe « Assainissement collectif – Affermage » fait apparaître un excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 du budget annexe d'assainissement collectif – affermage, comme suit :

Virement prévisionnel à la section d'investissement	218 000,00 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2019	177 141,52 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2019 budget REGIE	11 572,52 €

Exécution du virement à la section d'investissement	80 000,00 €
Affectation à l'excédent report en fonctionnement	188 714,06 €

30. AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE "PÔLE DE SANTE"

Devant procéder à des opérations comptables, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat, considérant que le compte administratif 2019 du budget annexe « pôle de santé » fait apparaître un excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 au budget annexe « Pôle de santé », comme suit :

Virement prévisionnel à la section d'investissement	155 000,00 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2019	179 617,67 €

Exécution du virement à la section d'investissement	100 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement	79 617,67 €

31. AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE "TELECENTRE"

Devant procéder à des opérations comptables, il est nécessaire de statuer sur l'affectation du résultat, considérant que le compte administratif 2019 du budget annexe « Télécentre » fait apparaître un excédent de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 au budget annexe « Télécentre », comme suit :

Virement prévisionnel à la section d'investissement	0 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2019	19 464,64 €
Exécution du virement à la section d'investissement	0 €
Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement	19 464,64 €

32. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant le débat d'orientation budgétaire du 23 janvier 2020 et la réunion de la Commission des finances du 11 février 2020, Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget principal 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à la majorité (1 vote contre)** :

ADOpte le budget primitif principal 2020, au niveau du chapitre, pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement :

Fonctionnement :

- Dépenses : 9 497 744,00 €
- Recettes : 9 497 744,00 €

Investissement :

- Dépenses : 2 536 172,00 €
- Recettes : 2 536 172,00 €

33. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - AFFERMAGE"

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe « Assainissement – Affermage » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service, et d'intégrer le budget annexe "Assainissement collectif - Régie".

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

INTEGRE l'actif et le passif du budget annexe "Assainissement collectif – Régie" et les excédents :

Fonctionnement :	11 572,54 €
Investissement :	24 748,35 €

ADOPTE le budget annexe 2020 « Assainissement collectif – affermage »

Fonctionnement :

- Dépenses : 800 921,00 €
- Recettes : 800 921,00 €

Investissement :

- Dépenses : 2 117 099,00 €
- Recettes : 2 117 099,00 €

34. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE "SPANC"

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe « SPANC » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget annexe 2020 du SPANC « Assainissement non collectif »

Fonctionnement :

- Dépenses : 82 300,00 €
- Recettes : 82 300,00 €

35. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE " BATIMENT INDUSTRIEL BELLEVUE"

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe « Bâtiment industriel Bellevue » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget annexe 2020 « Bâtiment Industriel Bellevue »

Fonctionnement :

- Dépenses : 504 500,00 €
- Recettes : 504 500,00 €

36. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE "PÔLE DE SANTE"

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe « Pôle de santé » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget annexe 2020 « Pôle de Santé »

Fonctionnement :

- Dépenses : 456 618,00 €
- Recettes : 456 618,00 €

Investissement :

- Dépenses : 853 061,00 €
- Recettes : 853 061,00 €

37. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT DES GAILLONS"

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe « Lotissement des Gaillons » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget annexe 2020 « lotissement Les Gaillons »

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 268 934,00 €
- Recettes : 1 268 934,00 €

Investissement :

- Dépenses : 1 268 934,00 €
- Recettes : 1 268 934,00 €

38. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE "TELECENTRE"

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe «Télécentre » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité :**

ADOPTE le budget annexe 20120 « Télécentre » assujetti à la TVA

Fonctionnement :

- Dépenses : 29 465,00 €
- Recettes : 29 465,00 €

Investissement :

- Dépenses : 21 524,00 €
- Recettes : 21 524,00 €

39. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE " ZONE DE THEVAL "

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe «Zone de Théval» 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le budget annexe 2020 « Zone de Théval » assujetti à la TVA

Fonctionnement :

- Dépenses : 755 416,00 €
- Recettes : 755 416,00 €

Investissement :

- Dépenses : 745 416,00 €
- Recettes : 745 416,00 €

40. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE " OFFICE DE TOURISME "

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe « Office de Tourisme » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le budget annexe 2020 « Office de Tourisme »

Fonctionnement :

- Dépenses : 98 703,00 €
- Recettes : 98 703,00 €

41. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOCATIONS ET ENTRETIEN"

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe « ZAE-Locations et entretien » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

ADOpte le budget annexe 2020 « zones d'activité économique – location et entretien » :

Fonctionnement :

- Dépenses : 241 121,00 €
- Recettes : 241 121,00 €

Investissement :

- Dépenses : 323 000,00 €
- Recettes : 323 000 ,00 €

42. BUDGET PRIMITIF 2020 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOTISSEMENT"

Le Conseil communautaire est appelé à adopter le budget annexe « ZAE- Lotissement » 2020.

Il est nécessaire d'inscrire la totalité des crédits nécessaires au fonctionnement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité :**

ADOpte le budget annexe 2020 « Lotissement ZAE » :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 045 716,00 €
- Recettes : 1 045 716,00 €

Investissement :

- Dépenses : 1 035 815,00 €
- Recettes : 1 035 815,00 €

43. TAUX D'IMPOSITION 2020

Considérant les bases d'imposition constatées en 2019, la loi de finances de 2020, et le calcul des taux d'imposition 2020, établis par Monsieur Alain BRILHAULT, Trésorier de Mortagne au Perche,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité :**

DECIDE de voter les taux d'imposition 2020 suivants :

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation | 14,72 % |
| - Taxe sur le Foncier Bâti | 11,54 % |
| - Taxe sur le Foncier Non Bâti | 21,76 % |
| - Cotisation Foncière Entreprises | 11,66 % |
| - Fiscalité Professionnelle de Zone | 15,69 % |

Ces taux restent identiques à ceux de 2019.

44. SUBVENTION AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2020

Le Conseil de communauté se prononce chaque année sur le vote de la subvention au CIAS, lors du vote du budget primitif. Il est proposé de fixer le montant de la subvention au CIAS pour 2020 à 275 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité :**

FIXE le montant de la subvention 2020 pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale à **275 000 €**.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 en section de fonctionnement, au compte 65737.

45. SUBVENTIONS DE LA COMMISSION CULTURE AUX ASSOCIATIONS

La commission culture s'est réunie le 12 février 2020. Le Conseil de communauté doit se prononcer sur le vote des subventions aux associations, lors du vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

FIXE le montant de la subvention 2020 pour les associations à 48 000 €, selon la répartition ci-dessous :

Les musicales de Mortagne	3 200 €
Ecole de musique	24 000 € + 2 000 €
Cinéma Etoile	11 500 €
Jeunesse Musicales de France	1 000 €
Mortagne événements - Foire au Boudin 2020	1 500 €
Association rencontres Biélorusses	600 €
Association culturelle solignoise - Salon du livre	900 €
Art[a]mis	1 000 €
Association PARCEQUE - Pervençères	250 €
Les amis des hospitalisés Mortagne (report non versé en 2019)	300 €
Académie des Musiciens de St Julien	1 000 €
Autres demandes à venir	750 €
TOTAL	48 000 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 en section de fonctionnement, au compte 65737.

46. CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE SOLIGNY LA TRAPPE POUR LA PARTICIPATION A LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION

La délibération N° 09_12_28_06 du Conseil communautaire a institué un fonds de concours des communes bénéficiant de travaux d'assainissement collectif sur leur territoire, égal à 10 % du solde des dépenses des travaux après réception des subventions.

Pour permettre le versement du fonds de concours de la commune de Soligny la Trappe pour la reconstruction de la station d'épuration, il convient de fixer le montant prévisionnel du fonds de concours, de définir les modalités de versement et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

FIXE le montant prévisionnel du fonds de concours à 22 197,21 €

DIT que les modalités de versements seront les suivantes : versement en une fois sur présentation du mémoire définitif retraçant l'ensemble des dépenses et des subventions perçues,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

47. CONVENTION AVEC EAUX DE NORMANDIE POUR LA REDEVANCE DES ABONNES DE BAZOCHES SUR HOËNE

Suite à l'avenant n°6 de la délégation de service public pour l'affermage des stations d'assainissement

collectif, il convient d'approuver la convention autorisant Monsieur le Président à procéder au reversement, au délégataire, Eaux de Normandie, de la redevance assainissement perçue par la Communauté de communes après facturation aux usagers de Bazoches sur Hoëne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention avec Eaux de Normandie pour la redevance des abonnés de Bazoches sur Hoëne,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur Gérard PINTON, Vice-président, à signer la convention.

48. CONVENTION AVEC LE SIAEP DE BAZOCHES SUR HOËNE POUR LA FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT AUX ABONNES DE BAZOCHES SUR HOËNE

Suite à l'avenant n°6 de la délégation de service public pour l'affermage des stations d'assainissement collectif, il convient de préciser la procédure pour la facturation aux usagers de Bazoches sur Hoëne et de formaliser un partenariat avec le SIAEP de Bazoches sur Hoëne pour poursuivre la facturation aux usagers par le syndicat et le reversement de la part assainissement à la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention avec le SIAEP de Bazoches pour la facturation de l'assainissement,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur Gérard PINTON, Vice-président, à signer la convention.

49. AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DES ECOLES PUYRAVAU ET CHARTRAGE DE MORTAGNE AU PERCHE - MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE 2020

Suite aux échanges avec les services de l'Education Nationale concernant les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020 et la carte scolaire pour cette prochaine rentrée, un projet de fusion des écoles Puyravau et Chartrage a été présenté aux enseignants et aux parents d'élèves.

Un avis favorable des deux conseils d'école a été émis à l'unanimité. Il convient de valider ce projet qui modifie la carte scolaire du territoire pour la rentrée 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE la fusion des écoles Puyravau et Chartrage,

AUTORISE Monsieur le Président à engager la procédure et les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet.

50. MODIFICATION DES TARIFS DES CENTRES DE LOISIRS - SUPPRESSION DES CARTES 10 JOURNEES

Il convient de modifier les tarifs des centres de loisirs. Il est proposé de supprimer la carte de 10 journées afin d'uniformiser les tarifs et de simplifier les demandes en lien avec la mise en place du nouveau logiciel de gestion des centres de loisirs DEFI.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

FIXE les tarifs suivants pour les centres de loisirs à compter du 1er juillet 2020 :

	Quotient familial	Avec repas	Sans repas
Pour les familles de la CDC	Q1 : inférieur à 280	7,85 €	4,65 €
	Q2 : entre 280 et 490	9,00 €	5,80 €
	Q3 : supérieur à 490	10,80 €	7,60 €
Pour les familles Hors CDC	A l'unité	18,60 €	13,50 €

51. CONVENTION AVEC LA CAF DE L'ORNE

Pou l'organisation des centres de loisirs organisés par la Communauté de communes, la CAF de l'Orne propose de signer des conventions concernant les aides, la mise en place du portail VACAF et la dématérialisation des tickets loisirs et des aides aux vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **à l'unanimité** :

APPROUVE les conventions,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur Philippe PICQ, Vice-président à signer les conventions et les documents s'y référant.

52. REMBOURSEMENT D'UNE INSCRIPTION AU SEJOUR SKI

La Communauté de communes organise de nouveau le séjour au ski du centre sports loisirs du 16 au 22 février 2020. Maylis MORICEAU, inscrit au séjour est hospitalisée et ne pourra pas y participer. La participation des parents est déjà encaissée, il est proposé de les rembourser.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DECIDE de rembourser Madame Cynthia BOURBILIERES (la mère) pour un montant de 240 euros.

53. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE GARAGE BAYI POUR LA MISE A DISPOSITION DE DEUX VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE EN VUE DE LEUR LOCATION PAR L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme du Pays de Mortagne au Perche propose de poursuivre la location de vélos à assistance électrique par le garage du Valdieu à Saint Langis lès Mortagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE le renouvellement de la convention de partenariat avec le garage pour fixer la liste du matériel mis à disposition et les engagements réciproques,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur Xavier GOUTTE, Vice-président, à signer la convention.

54. COMPTE RENDU DES POUVOIRS DELEGUES

Lors des réunions du Conseil de Communauté, Monsieur le Président doit rendre compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

PREND ACTE de l'exercice des pouvoirs délégués.

* Les décisions prises par le Président sont les suivantes :

2020_03D : Marché de réhabilitation du gymnase de La Chapelle Montligeon

2020_04D : Passation d'un contrat d'étude préalable à l'épandage des boues issues de la station d'épuration de Saint Langis lès Mortagne

2020_05D : Contrat d'assurance voyage groupe

2020_06D : Signature d'un bail temporaire pour la location de bureaux du bâtiment Bellevue à l'ADAPEI de l'Orne

2020_07D : Signature d'un bail de location à titre précaire pour un local dans la maison des entreprises avec ELVUP

2020_08D : Passation d'un contrat pour l'entretien des espaces verts du quartier Préfontaine à Mortagne au Perche

Fait à Mortagne au Perche, le 26/02/2020

Le Président
Jean Claude LENOIR

